

# AU fil DE l'eau



Èvre - Thau - St Denis  
Robinets - Haie d'Alot



NOTRE SITE A FAIT PEAU NEUVE,  
CONSULTEZ-LE !



[www.evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr)

## EDIT'EAU

**L'eau, ce bien précieux,  
qui appartient à tous !**



Vous découvrirez dans ce nouveau numéro de « Au fil de l'eau », les enjeux portés par le Syndicat de Bassin de votre territoire

pour préserver et améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux qui nous entourent.

Le changement climatique impacte déjà le fonctionnement de nos écosystèmes. Les épisodes de sécheresse mettent en évidence la fragilité de nos bassins versants. Le manque d'eau peut soudainement faire place aux orages qui érodent les sols. Les conséquences peuvent être lourdes. Pour une meilleure qualité des eaux de surface et souterraines, il nous faut prendre soin de nos cours d'eau. La préservation de nos milieux naturels contribue au stockage de l'eau de pluie (notamment lors d'orages), à l'épuration et la filtration de cette eau, afin d'en améliorer sa qualité.

Les enjeux sont importants et chaque action aussi petite soit-elle a son importance.

Nous engageons un plan d'actions appelé Contrat Territorial Eau avec des objectifs ambitieux.

Nous avons besoin de vous tous. Le SMiB reste à votre écoute et souhaite aller à votre rencontre. Un nouveau site internet est en ligne. Il permet à chacun de se tenir informé des travaux en cours, de la réglementation (arrêtés sécheresses, usages des pesticides, gestion des étiages...).

Prendre soin de notre bassin versant, c'est assurer une bonne gestion quantitative et qualitative de l'eau pour l'usage de tous.

**Yannick BENOIST**

Président du SMiB Èvre - Thau - St Denis - Robinets - Haie d'Alot



L'Èvre à Beaupréau

## Installation De Panneaux Pédagogiques

La **valorisation pédagogique** des sites ayant fait l'objet de **travaux** est l'un des objectifs du SMiB pour **sensibiliser** à la **préservation** de la **qualité de l'eau** et des milieux. Le syndicat a développé un ensemble de panneaux thématiques : **cours d'eau, zones humides, haie bocagère et gestion des espaces naturels**. Pour compléter, des panneaux arboretum invitent les promeneurs à découvrir les **essences bocagères** (arbres et arbustes).

Ces panneaux sont installés sur **plusieurs sites communaux** : ruisseau de l'Avoye à S'-Rémy-en-Mauges, site de Pinteau à Chaudron-en-Mauges, ou encore dans les communes de Vezins, Nuaille et Jallais. N'hésitez pas à aller découvrir ces sites.

Le **SMiB** a pris en charge financièrement la conception et la fabrication et les **communes** se sont chargées de la pose.



Panneau au bord du Pinoux (Chaudron-en-Mauges)



## Qu'est-ce que le SMiB ?

C'est le Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thou - S' Denis - Robinets - Haie d'Alot : une **collectivité territoriale** créée par les **élus locaux**. Son nom lui est donné par les rivières le composant. Il porte des actions en faveur de l'eau et des milieux aquatiques sur **829 km<sup>2</sup>**.

Cet établissement regroupe 3 adhérents : l'**Agglomération du Choletais**, **Mauges Communauté** et la **Communauté de communes Loire Layon Aubance**. 35 élus le dirigent et sont issus de ces collectivités.

Le SMiB a pour rôle la **gestion des milieux aquatiques** sur son territoire. Son objectif principal est la **reconquête de la qualité de l'eau** et des **milieux aquatiques**. Il mène des **travaux** de restauration globale des milieux, en abordant toutes les problématiques (lit mineur, végétation, berges, continuité...) et **accompagne** les acteurs économiques vers des **pratiques plus durables et respectueuses de l'eau**.

Le SMiB emploie une secrétaire comptable, une animatrice bassins versants, une animatrice du SAGE, deux techniciens rivières et un alternant sur les zones humides et têtes de bassins versants.

Collectivités adhérentes au SMiB :

Partenaires financiers :



L'Èvre à la Chapelle-S'-Florent



## Le territoire du SMiB s'est agrandi

Depuis 2019, le SMiB a intégré dans son périmètre les bassins versants des **Robinets et de la Haie d'Alot** (120 km<sup>2</sup>), situés sur la commune d'**Orée d'Anjou**.

Ce territoire est composé d'un réseau assez dense de ruisseaux : les **Robinets**, la **Haie d'Alot**, le **S'-Joseph**, la **Champenière** et le **Voinard**.

Dans la partie la plus proche de la Loire se trouvent **plusieurs boires** : Rompure, Chapouin, Bridonnaire, S<sup>te</sup>-Catherine...



Ruisseau de la Haie d'Alot à Bouzillé

Ces boires, qui correspondent à l'exutoire (sortie) des différents ruisseaux, sont des milieux particuliers qui sont en fait d'**anciens bras de la Loire** désormais déconnectés sauf lors des périodes de crue.

Différentes **études seront menées** sur ces milieux et permettront la **réalisation d'actions** sur ce territoire.

Pour permettre la mise en place et le suivi de ces actions sur ce nouveau périmètre, **Guillaume BRODIN** a renforcé l'équipe du SMiB en mars 2022 en tant que **technicien rivières**.



## Repérez vos Cours d'eau !

Sur ces bassins versants, le SMiB a financé des panneaux routiers pour indiquer le nom des ruisseaux et des boires.

Les services techniques d'Orée d'Anjou et du Département de Maine-et-Loire ont assuré la pose des panneaux sur 25 ponts.

## Le grand cycle de l'eau

L'eau que l'on boit est la même aujourd'hui qu'il y a 4 milliards d'années. Cela grâce au **cycle naturel de l'eau** qui voyage à travers les mers, le ciel et la terre via 3 étapes : l'**évaporation**, la **condensation** et la **précipitation**. Lors de précipitations, l'eau qui retombe sur la terre **ruisselle** et **alimente** les ruisseaux qui forment les rivières. Le territoire qui collecte toutes les eaux d'une rivière est appelé le **bassin versant**.

L'Homme a organisé un système détournant l'eau vers un cycle plus court et restreint aux activités humaines :

le **cycle domestique de l'eau**. C'est grâce à ce cycle que nous pouvons **utiliser l'eau** pour notre **consommation** et la **dépolluer** après usage avant de la rendre au milieu naturel.

**Parce que tous nos usages ont un effet sur l'eau, agissons ensemble pour la préserver, améliorer sa qualité et l'économiser.**



## Qui s'occupe du SMiB ?

### BUREAU DU SMiB



**Yannick BENOIST**  
Président  
Mauges-sur-Loire



COMITÉ SYNDICAL  
22 DÉLÉGUÉS TITULAIRES  
13 DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS



**Régis LEBRUN**  
Vice-président  
Beaupréau-en-Mauges



**Benoît BRIAND**  
Vice-président  
Montrevault-sur-Èvre



**Maurice MARSAULT**  
Vice-président  
Le May-sur-Èvre



**Guy CAILLAUD**  
Vice-président  
Mauges-sur-Loire

**Philippe BÂCLE**  
Sèvremoine

**Christophe DOUGÉ**  
Montrevault-sur-Èvre

**Marie-Christine GALY**  
Bégrolles-en-Mauges

**Henri-Noël JEANNETEAU**  
Beaupréau-en-Mauges

### AGENTS

**Florence FOUSSARD**  
Animatrice  
SAGE Èvre - Thou - St Denis

**Pascaline COTTIN**  
Animatrice  
bassins versants

**Camille LOIZEAU**  
Secrétaire  
comptable

**Denis BRANGER**  
Technicien  
rivières

**Guillaume BRODIN**  
Technicien  
rivières

**Hugo BLOUIN**  
Alternant zones humides et  
têtes de bassin versant

À la suite du renouvellement des conseils municipaux en 2020, de nouveaux élus ont été désignés par les 3 collectivités adhérentes. En place depuis septembre 2020, cette nouvelle équipe d'élus dirige le SMiB et programme les actions.

## Animations scolaires



Animation « Bilan santé de ma rivière »

**Sensibiliser les jeunes** à l'environnement qui les entoure, c'est ainsi que le SMiB a la volonté d'accompagner les élèves des **écoles primaires** du territoire depuis 2011.

Le SMiB finance des animations scolaires, proposées aux écoles afin de comprendre le fonctionnement d'un ruisseau, les économies d'eau, le paysage d'un bassin versant ou comment vivent les poissons.

de **Pêche** et le **CPIE Loire Anjou**, ces animations sensibilisent à la **préservation de l'eau** et au **fonctionnement des milieux aquatiques**.

Financées par le SMiB, c'est environ **660 élèves** chaque année qui ont la chance d'en bénéficier.

Animées par la **Fédération Départementale**

Plus de détails sur notre site internet : [www.evrethausdenis.fr](http://www.evrethausdenis.fr)



Cette carte permet de localiser quelques actions engagées par le SMiB depuis 2019, en cours ou à venir :

## Bassin versant des Robinets - Haie d'Alot

Superficie : 120 km<sup>2</sup>  
Longueur de cours d'eau cumulée : 93 km dont 16 km pour les Robinets et 14 km pour la Haie d'Alot

## Bassin versant de la Thau

Superficie : 72 km<sup>2</sup>  
Longueur de cours d'eau cumulée : 79 km dont 12 km pour la Thau

## Bassin versant du S' Denis

Superficie : 30 km<sup>2</sup>  
Longueur de cours d'eau cumulée : 31 km dont 9 km pour le S' Denis

## Bassin versant de l'Èvre

Superficie : 573 km<sup>2</sup>  
Longueur de cours d'eau cumulée : 572 km dont 93 km pour l'Èvre



Pose de clôtures et abreuvoirs



Trézénne après travaux de reméandrage



Reméandrage



Restauration d'une mare

## 9 La Thau (Le Mesnil-en-Vallée) :

- Restauration de la ripisylve (haie en bordure de cours d'eau) + broyage
- Déconnexion du plan d'eau (rivière de contournement)
- Création de zones humides
- Installation d'une passerelle

## 7 La Trézénne (Le Fuiet) :

- Restauration de la continuité écologique
- Reméandrage et restauration du lit mineur
- Création de mares

## 6 L'Èvre (Raz-Gué / Montrevault) :

- Création d'une rivière de contournement
- Retalutage des berges
- Installation de passerelles et d'un ouvrage de régulation

## 5 Le Ruisseau du parc (Beaupréau) :

- Restauration du lit mineur et des berges
- Plantations

## 3 L'Èvre et ruisseau des Lagunes (La Jubaudière / Jallais) :

- Restauration de la ripisylve + broyage
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration du lit mineur et des berges
- Création de zones humides et mares

## 2 Bourg (Nuaillé) :

- Création de mares
- Installation de panneaux pédagogiques



## Devoirs des riverains

Les cours d'eau du territoire sont non-domaniaux (privés). Chaque propriétaire riverain a des droits et devoirs, notamment entretenir la végétation des berges, retirer les arbres entravant la libre circulation des eaux.

Le SMiB reste disponible pour apporter ses conseils car l'objectif des travaux d'entretien n'est pas de réaliser des coupes à blanc. La végétation des berges est primordiale en bordure de cours d'eau : maintien de berges, ombrage, filtration, biodiversité...



Pose d'une passerelle (Raz Gué)



Rivière de contournement (Raz Gué)

## Un projet d'envergure sur le site de Raz-Gué (Montrevault-sur-Èvre)

Suite à la sollicitation de l'association Les Martins pêcheurs, le SMiB a étudié plusieurs scénarios de restauration de la continuité écologique sur la chaussée de Raz-Gué à Montrevault-sur-Èvre.

La continuité écologique se définit comme :

- La libre circulation des organismes vivants et leur accès aux zones indispensables à leur reproduction, leur croissance, leur alimentation ou leur abri,
- Le bon déroulement du transport naturel des

sédiments et de l'écoulement de l'eau.

Les membres du comité de pilotage de l'étude ont validé le scénario de la rivière de contournement avec création d'un bras d'attrait. La commune a également installé une nouvelle passerelle, plus sécurisée.

La rivière de contournement va permettre aux différentes espèces piscicoles de remonter ou redescendre l'Èvre. Les travaux ont également comme objectif de limiter les phénomènes d'érosion et d'inondation.

## 10 Le Moulin Benoît (Le Mesnil-en-Vallée) :

- Restauration de la ripisylve + broyage
- Restauration du lit mineur
- Restauration de la continuité écologique

## 11 Le Merdereau (La Pommeraye) :

- Restauration du lit mineur et reméandrage
- Création de zones humides

## 8 Le Pinoux (Pinteu / Chaudron-en-Mauges) :

- Restauration de la ripisylve + broyage
- Suppression du plan d'eau
- Reméandrage et restauration du lit mineur
- Création de mares et zones humides
- Installation d'une passerelle et de panneaux pédagogiques

## 4 Le Montatais (Jallais) :

- Restauration de la ripisylve + broyage
- Pose de clôtures et d'abreuvoirs
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration du lit mineur
- Création de zones humides
- Installation de panneaux pédagogiques

## 1 L'Èvre (Vezi) :

- Restauration de la ripisylve + broyage
- Restauration du lit mineur et des berges
- Création des zones humides et mares
- Installation de panneaux pédagogiques



● Actions réalisées  
● Actions en cours ou à venir



Restauration de la ripisylve



Site de Pinteu après travaux



Recharge granulométrique



Réunion de chantier



Restauration de l'Èvre à Vezi



Zones humides créées après travaux

## Intérêts de restaurer les cours d'eau et les zones humides

L'Èvre a fait l'objet de nombreux travaux d'hydraulique sur sa partie amont et présente un fonctionnement dégradé. À 2 km de sa source, sur la commune de Vezi, des travaux de restauration ont eu lieu.

Plusieurs actions ont été réalisées pour permettre au cours d'eau de retrouver un fonctionnement plus naturel : restauration de la végétation, diversification des écoulements, retalutage en pente douce des berges, reméandrage du lit de l'Èvre et restauration de la continuité écologique.

En complément de ces travaux, des mares et zones humides ont été créées à proximité du cours d'eau. Ces milieux captent les débordements d'eau lors des crues de l'Èvre et permettent de créer des habitats favorisant la biodiversité.

Afin de sensibiliser les citoyens sur les travaux réalisés et sur le fonctionnement des écosystèmes, des panneaux pédagogiques ont été installés.



**Avancer en groupe vers Des Pratiques agricoles respectueuses de la qualité de l'eau**

Dans son objectif de reconquête de la qualité de l'eau, le SMiB a missionné le CIVAM AD 49 pour animer un **groupe d'échanges** entre agriculteurs. Ce groupe doit permettre aux participants de se former et de faire évoluer leurs pratiques par **l'échange entre pairs**.

Une dizaine d'agriculteurs se rencontre en moyenne 4 fois par an. Des échanges à partir des pratiques des participants, des visites d'exploitations, de l'intervention d'experts et d'ateliers de co-construction permettent

aux agriculteurs de trouver des réponses à leurs questions et de les conforter dans leurs choix.

Les thématiques des journées ouvrent sur des possibilités d'**évolution positive des pratiques vis-à-vis de la qualité de l'eau** (réduction des pesticides et des engrais, couverture des sols).

Pour en savoir plus sur le travail mené par le CIVAM AD 49 : <http://civamad49.civam.org>



Animation agricole

**La mare un milieu à Préserver : Programme annuel de restauration**

Une mare est une **petite étendue d'eau** (généralement inférieure à 500 m<sup>2</sup>) présentant une profondeur maximum de 2 m. À la fois zone de **repos, de nourriture et de reproduction** pour de nombreuses espèces comme les amphibiens (grenouilles, tritons...), la mare est un vrai **réservoir de biodiversité** (flore / faune) et joue un rôle important sur nos bassins versants (**filtration, zones tampons...**). Même de faible taille la mare présente un fort intérêt.

Depuis plusieurs années, le SMiB crée ou restaure des mares à intérêt **environnemental** sur son territoire.

Préalablement aux travaux de restauration, un **état des lieux** (inventaire faune/flore, odonate, amphibien, ...) précis du site est effectué. Ce travail donne lieu à des **préconisations d'actions** (restauration de la végétation, curage, reprofilage des berges...) et permettra à l'aide de nouveaux inventaires de suivre l'évolution de la mare après travaux.



Mare après restauration

**La haie Bocagère, une Composante essentielle Des Mauges**

La haie bocagère est un **élément structurant du paysage**. Créée, plantée et entretenue par l'Homme, la haie bocagère assure des **fonctions essentielles** sur les plans de **l'écologie, du paysage, et de l'économie agricole**, qui nécessitent sa préservation.

Les haies remplissent des **fonctionnalités écologiques** (espace d'alimentation, de reproduction, de refuge et de mobilité de la faune). Elles participent également à la **préservation de la qualité des milieux aquatiques** (rétention et filtration de l'eau). Les haies sont aussi **bénéfiques pour l'agriculture** (qualité des sols, auxiliaires de cultures). La haie a également

un **rôle positif vis-à-vis du changement climatique** et de la qualité de l'air (stockage du carbone, énergies et matériaux renouvelables).

Pour toutes ces raisons, le **maintien, l'entretien et la plantation** des haies bocagères sont un **enjeu essentiel**. À ce titre, le SMiB coordonne un programme annuel de plantation de haies bocagères et souhaite **poursuivre son engagement** en l'étendant aux projets d'**agroforesterie**.



Bocage des Mauges

**Vous avez un projet de création ou de restauration de mare, contactez-nous.**

**Vous avez un projet de haie bocagère ou d'agroforesterie, contactez-nous.**

**Les agriculteurs engagent Des Pratiques en faveur de la qualité de l'eau**



Vallée de l'Èvre

En 2020, le SMiB a étendu son **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)** sur l'intégralité de son périmètre. L'objectif de ce projet : concilier la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité avec les enjeux agricoles en accompagnant les **évolutions de pratiques pour qu'elles soient à la fois respectueuses de l'environnement et économiquement rentables**.

Depuis le premier PAEC sur la Thau en 2016, une centaine d'exploitations

agricoles a contractualisé une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) et s'est engagée en contrepartie d'un soutien financier à réduire l'usage des pesticides et les surfaces en maïs et à augmenter leurs surfaces en prairies.

Ce sont ainsi **7 820 ha** de surfaces agricoles qui sont concernés par ces pratiques, soit **14,8 %** de la superficie totale des bassins versants Èvre - Thau - S' Denis.

**EDIT'EAU**



Les enjeux auxquels nous devons répondre exigent une mobilisation de tous les acteurs du territoire rassemblés au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE), notre petit parlement de l'eau : reconquête du bon état écologique des cours d'eau, préservation des zones humides et de la biodiversité, amélioration de la qualité de

l'eau, sont autant de sujets majeurs auxquels nous nous sommes attelés depuis plusieurs années en déployant des outils opérationnels permettant la mise en œuvre d'actions concrètes.

Mais la situation météorologique très critique de cette année 2022, nous oblige à préparer l'avenir en engageant dès maintenant

une démarche concertée et locale pour une meilleure gestion quantitative de l'eau, avec tous les usagers de l'eau pour améliorer la résilience de nos territoires face aux changements climatiques et mieux partager les ressources en eau.

**Christophe DOUGÉ**  
Président de la CLE

**Qu'est-ce que le SAGE ?**

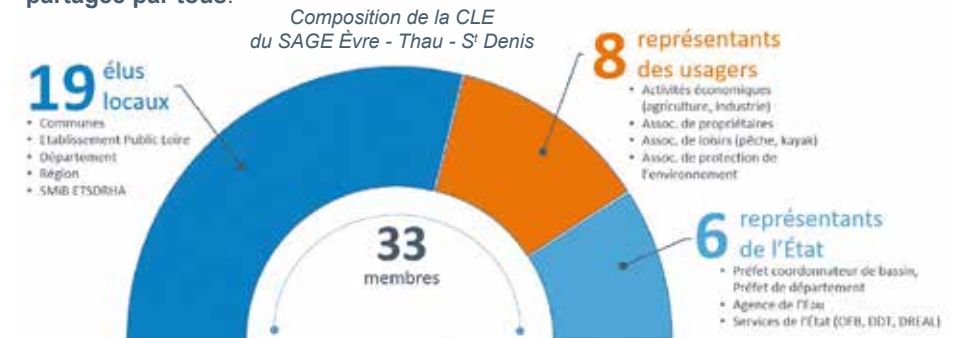
Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** est un document de planification qui vise à organiser la **gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant**. L'objectif est de concilier les **usages de l'eau** (utilité publique, agricoles, industriels, loisirs, ...) et les **besoins des milieux naturels et aquatiques**. L'ensemble des projets soumis à la réglementation environnementale doivent être compatibles avec le SAGE.

En outre, le SAGE définit les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour **reconquérir la qualité de l'eau, gérer la quantité de la ressource et préserver les milieux aquatiques**.

Le SAGE Èvre - Thau - S' Denis est entré en vigueur en février 2018. Sa mise en œuvre et son suivi sont assurés par la CLE, qui veille à l'atteinte des objectifs fixés.

**Commission Locale De l'Eau : qui sont les membres De ce Parlement local de l'eau ?**

La CLE rassemble **3 collèges**. Cette instance se veut représentative de la diversité d'acteurs, afin de garantir une démarche de territoire obtenue par le **consensus et partagée par tous**.



Depuis janvier 2021, Président : Christophe DOUGÉ (Montrevault-sur-Èvre), Vice-Présidents : Régis LEBRUN (Beaupréau-en-Mauges) et Jean-Robert TIGNON (S'-Léger-sous-Cholet), complété d'un bureau.

Florence FOUSSARD est à l'animation du SAGE et de la CLE depuis novembre 2021.



**Quantité d'eau : quels enjeux Pour Préserver la ressource ?**

Les **prélèvements** d'eau (eau potable, irrigation, process industriels...) peuvent conduire à des modifications importantes du **débit des rivières** et entraîner sur certains secteurs en tension des **conflits d'usages**.

Sur notre territoire, le besoin en eau est important, notamment l'été pour **l'usage agricole** alors que le débit des rivières est plus faible. Les bassins versants sont régulièrement soumis à des restrictions en **période de sécheresse**, pour encadrer les usages et préserver la ressource.

Pour autant, les **prélèvements hivernaux** (retenues pour l'irrigation par exemple) modifient le débit des rivières et peuvent impacter le **fonctionnement des milieux aquatiques**. Par ailleurs, toutes les eaux interceptées ne rejoindront pas les milieux naturels pour participer à la **charge des nappes** ou au stockage de l'eau dans les sols, utile à la végétation en début d'été.

Ainsi, il est nécessaire d'organiser une **gestion équilibrée et durable de la ressource**. Il s'agit de rendre le **niveau des prélèvements compatible** avec le **bon fonctionnement** des milieux, en prenant en compte les **adaptations** nécessaires aux changements climatiques. Afin d'avoir une vision globale et prospective, visant la résilience du territoire, la CLE a engagé un **Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE)**. Après une phase de **diagnostic**, le bassin versant se dotera d'un **programme d'actions** défini par l'ensemble des acteurs.

**Zones humides et têtes de Bassins versants : Des secteurs à Préserver en Priorité**

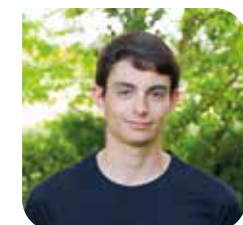
Les **zones humides** sont des terrains, **inondés ou gorgés d'eau** de façon permanente ou temporaire avec une **végétation typique**. Nous pouvons les comparer à des **éponges qui stockent l'eau** puis la restituent au milieu. Ce sont des **espaces protégés** qui présentent de nombreuses fonctionnalités. Ces milieux ont fortement régressé.

Les **têtes de bassins versants** constituent la zone la plus en **amont des cours d'eau**, proche des **sources**. Ces secteurs rassemblent en général des **petits cours d'eau** à faible débit. Souvent peu connus et

soumis à de **fortes pressions**, ils représentent un **enjeu capital** pour la **qualité de l'eau**. Agir sur ces secteurs, et sur les origines de dégradation dès l'amont, présente un intérêt à la fois pour **l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation de la ressource**.



Zone humide



La préservation et la restauration de ces milieux est un **objectif prioritaire** du SAGE. C'est pourquoi sur la base des données disponibles, la CLE a engagé un travail de hiérarchisation. L'objectif est d'identifier les **secteurs à forts enjeux**, qui feront l'objet de **travaux de restauration** ou de **mesures de gestion**. Pour cette mission, le SMiB a recruté Hugo BLOUIN, alternant en Master.

**Suivi de la qualité de l'eau**

Vous souhaitez en savoir plus sur la **qualité de l'eau de nos rivières**, rendez-vous sur l'observatoire de la qualité de l'eau disponible sur notre site internet :

[www.evrethausaintdenis.fr](http://www.evrethausaintdenis.fr) ou



SCANNEZ-MOI !





**Tout ce qui va aux Caniveaux va au Cours D'eau**

Au contraire des eaux usées, l'eau de pluie n'est pas collectée par les réseaux d'assainissement mais ruisselle vers les réseaux d'eaux pluviales (gouttières, caniveaux, avaloirs, etc.), les fossés et les cours d'eau. Tous les produits déversés dans les caniveaux sont particulièrement à risque pour la qualité de l'eau et la vie aquatique : eau de javel, détergents, eaux de rinçage ou de lavage, traitements anti-mousse, huiles de vidange et de cuisson, déchets, mégots, ...

L'ensemble des déchetteries du territoire recycle ces produits. Nous vous invitons à les déposer en déchetterie lors de votre prochain passage.

Cas particulier du traitement des toitures et façades :

Parmi les molécules anti-mousse utilisées, le diuron (molécule dont l'utilisation en tant qu'herbicide est interdite depuis 2008) fait partie des molécules chimiques régulièrement retrouvées dans l'eau de nos rivières.

Aussi, pour le traitement de vos toitures, nous vous conseillons d'utiliser des produits biodégradables composés de substances d'origine végétale et si possible certifiés (Ecolabel, Ecocert).



Déversement dans un caniveau

**Des indicateurs de suivi après travaux**

Afin d'évaluer l'efficacité des travaux réalisés, le SMiB missionne des associations ou bureaux d'études pour réaliser des inventaires faune/flore. Ces indicateurs biologiques permettent de compléter les analyses physico-chimiques afin d'évaluer la qualité des milieux. Cette année, différents indicateurs ont été étudiés : inventaires floristiques, odonates (libellules), amphibiens, piscicoles, macro-invertébrés, ...

On peut souligner la présence d'espèces de poissons intéressantes sur des tronçons de cours d'eau restaurés :

- Le Montatais à Jallais : présence de chabots et vandoises
- La Trézénne au Fuleit : présence de lamproies de Planer.

**Chabot commun**

Taille : 10-12 cm.  
Eaux fraîches et courantes.  
Vit caché sous les cailloux et pierres.



**Vandoise commune**

Taille : 20-30 cm.  
Eaux courantes de bonne qualité.  
Vit dans les zones courantes.



**Lamproie de Planer**

Taille : 9-15 cm.  
Eaux de bonne qualité;  
Vit enfoui dans les sédiments.



**Les amphibiens : attention fragiles**

Parmi les nombreuses espèces qui peuplent les milieux aquatiques et les zones humides de nos bassins versants, il est un groupe particulièrement sensible : les amphibiens. En raison de leur cycle de vie complexe (partagé entre milieu aquatique et milieu terrestre) et de leur fonctionnement physiologique (respiration cutanée), ils sont très exposés aux pollutions et au réchauffement des eaux, à la destruction des mares, des haies et des zones humides.

Du fait de cette grande vulnérabilité et de la rareté de certaines espèces, une majorité des espèces de Grenouilles (agile, ...), Crapauds, Tritons (crêté, marbré ...) et Salamandres est protégée. Il est donc primordial de préserver, restaurer ou créer des milieux favorables à ces espèces (mares, haies bocagères, ...).



La Rainette verte

**Sentier Au fil De l'Èvre**



Balisage du sentier



Le sentier Au Fil de l'Èvre est issu d'une volonté politique de découverte et de promotion du territoire des Mauges. L'idée d'origine a pour objectif de sillonner la vallée de l'Èvre sur un sentier labellisé GR de Pays. Les communes de Beaufréau-en-Mauges et Montrevault-sur-Èvre, se sont réunies et ont co-organisé des rencontres avec les agents et élus des communes traversées par l'Èvre. Assez rapidement tout le monde s'est mis d'accord sur un sentier commun qui devait suivre des parcours existants, suivant l'Èvre mais pas que, et qui devait être une colonne vertébrale de l'ensemble du territoire

des Mauges. Ce chemin qui va de Veziens à la Loire sur plus de 100 km permet aux sportifs, aventuriers et passionnés de la nature, de découvrir un vrai trésor de curiosité !

Jérémy THOMAS  
(Adjoint à la Valorisation de la Vallée de l'Èvre - Beaufréau-en-Mauges)

Plus de détails sur : [www.osezmauges.fr/itineraire/au-fil-de-levre/](http://www.osezmauges.fr/itineraire/au-fil-de-levre/)



SCANNEZ-MOI !

**Une question, un Projet... Contactez-nous !**

Nous vous rappelons que les travaux de modification des cours d'eau et zones humides sont strictement réglementés. En cas de projet, prenez contact avec la Police de l'eau (Direction Départementale des Territoires) ou le SMiB.

**Syndicat Mixte des Bassins Èvre - Thou - S' Denis - Robinets - Haie d'Alot**  
 Ilot de l'Èvre n°1 - 2 rue des Arts et Métiers - Beaufréau  
 49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES  
 Tél. : 02 41 71 76 83 - Courriel : [contact@evrehausaintdenis.fr](mailto:contact@evrehausaintdenis.fr)  
 Site internet : [www.evrehausaintdenis.fr](http://www.evrehausaintdenis.fr)

